



Abandon d'enfant par le père de ma fille

Par Visiteur

Bonjour,

Le père de ma fille (12 ans) ne la voit plus depuis X années, idem pour la pension alimentaire. Il est actuellement d'accord pour l'"abandonner" mais tellement désintéressé que je souhaite connaître la procédure, le temps que cela peut prendre, avoir un modèle de courrier et savoir quelle chance j'ai que cela aboutisse.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

je souhaite connaître la procédure, le temps que cela peut prendre, avoir un modèle de courrier et savoir quelle chance j'ai que cela aboutisse.

Malheureusement nul ne peut renoncer à son autorité parentale.

Vous pouvez saisir le JAF mais votre demande n'aboutira pas la déchéance de l'autorité parentale n'est prononcée qu'en cas de:

- mauvais traitements
- consommation habituelle et excessive de boissons alcooliques ou un usage de stupéfiants
- inconduite notoire ou des comportements délictueux
- mise en danger de l'enfant?

Bien cordialement